

# Séminaire départemental

organisé par le service départemental à la jeunesse  
à l'engagement et aux sports des Hauts-de-Seine



## TOUS ENSEMBLE CONTRE LES VIOLENCES

DANS LES ACCUEILS COLLECTIFS DES MINEURS ET LE SPORT



**Mardi 23 avril 2024**

## Programme du séminaire

Modération : Frédéric Brindelle

9h30 – 10h : **Accueil café**

10h – 10h20 : **Ouverture du séminaire :**

Par madame la préfète déléguée pour l'égalité des chances, **Nadège BAPTISTA**, en présence de monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale, **Frédéric FULGENCE** et monsieur le procureur de la République de Nanterre, **Pascal PRACHE**.

10h20 – 12h : **Interventions et regards croisés sur la thématique « Violences, tous concernés »**

Avec la présence de :

- **Anne-Sophie PICHON**, ex-athlète de patinage artistique, victime de violences, qui a mené un combat de guérison de plusieurs années face à ses blessures ;
- **Dominique DENIAUD**, présidente de l'association Second Souffle, spécialisée dans l'accompagnement de sportifs, d'associations et de fédérations sportives dans la lutte contre les violences dans le sport ;
- **Carole GILMAS-ADEL**, cadre de coordination, Service National d'Accueil Téléphonique de l'Enfance en Danger – 119 ;
- **Anne-Dominique MERVILLE**, vice-procureure, cheffe du Pôle Mineurs Famille, parquet du tribunal judiciaire de Nanterre ;
- **Mona PANTEL**, chargée de mission, bureau de de l'éthique, de l'intégrité, et des politiques de prévention, ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques.

12h – 14h : **Cocktail déjeunatoire offert par la direction des services départementaux de l'éducation nationale**

14h – 15h15 : **La prévention des violences : Qui ? Quand ? Comment ?**

Avec la présence de :

- **Manuel YASMINEH**, substitut du procureur du tribunal judiciaire de Nanterre, parquet du tribunal judiciaire de Nanterre ;
- **Jérôme COUTARD**, chef du bureau partenariat-prévention, Etat Major / DTSP 92 (Mission prévention contact et écoute) ;
- **Damien SIKORA**, chargé de mission prévention des violences dans le sport, SDJES / DSDEN 92 ;
- **Amel MEHENNI**, responsable départementale harcèlement, DSDEN 92.

15h15 – 15h30 : **Pause**

15h30 – 16h45 : **La gestion des signalements et la coordination des actions des institutions**

Ouverture de la table ronde par : madame **Alice LE MOAL**, conseillère départementale des Hauts-de-Seine, déléguée à l'aide sociale à l'enfance.

Avec la présence de :

- **Anne-Dominique MERVILLE**, vice-procureure, cheffe du Pôle Mineurs Famille, parquet du tribunal judiciaire de Nanterre ;
- **Anthony MARREC**, commandant de police, chef de la section atteintes générales aux mineurs, office central en charge de la lutte contre les violences faites aux mineurs (OFMIN) ;
- **Christophe AMIEL**, responsable service intégrité et conformité, Fédération Française de Basket-Ball ;
- **Noémie LINOSSI** et **Hawa HAMIDOU**, SDJES / DSDEN 92 ;
- **Perrine FUCHS**, cheffe du bureau de la protection des publics, ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques.

16h45 – 17h : **Clôture du séminaire**

Par madame, **Maily PUYGAUTHIER**, cheffe du SDJES.

## Participants - bilan chiffré

### Public convié

Ce séminaire, ouvert sur invitation, était à destination des élus des collectivités territoriales des Hauts-de-Seine et leurs directions, des organisateurs d'accueils collectifs de mineurs, des comités départementaux sportifs et des associations sportives.

Il accueillait également les partenaires du SDJES dans la lutte contre les violences dans le sport et les accueils collectifs de mineurs.

### Statistiques

**122 participants**

**36%** du milieu des accueils collectifs de mineurs (ACM)

**30%** du milieu sportif

**42%** des participants issus d'une collectivité territoriale

**67%** des communes représentées, soit 24 communes sur 36.

**10 élus locaux**

**1 élue nationale : madame Virginie Lanlo, députée des Hauts-de-Seine.**

#### Sur le champ sportif

**12 comités sportifs**

**1 ligue**

**2 fédérations françaises**

Soit plus de **60 disciplines sportives** représentées

#### Sur le champ des ACM

**31 représentants de collectivités territoriales**

**13 organisateurs d'ACM privés**

Soit **44 organisateurs** couvrant : les accueils de loisirs, de scoutismes et les séjours de vacances

Sur les autres champs, étaient représentés les partenaires du SDJES intervenant notamment dans les secteurs de l'éducation populaire, des politiques éducatives, de l'enfance en danger, de la jeunesse, du social et culturel, de la prévention...

## Temps institutionnel

Monsieur **Frédéric FULGENCE**, Directeur académique des services départementaux de l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine, présente les actions mises en place par ses services dans la lutte contre les violences sur tous les temps de l'enfant: scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Il s'agit notamment de la mise en place d'une référente harcèlement au sein de la direction académique, du programme de sensibilisation et de formation adressé aux volontaires en service civique « sport », ainsi que des ateliers de sensibilisation à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles programmés au sein des séjours de cohésion du SNU, le service national universel.



Monsieur **Pascal PRACHE**, Procureur de la République de Nanterre, a rappelé l'importance de lutter tous ensemble contre les violences dans le sport et dans les accueils collectifs de mineurs.

Madame **Nadège BAPTISTA**, Préfète déléguée pour l'égalité des chances auprès du préfet des Hauts-de-Seine, ouvre ce séminaire.

Le plan national de lutte contre les violences faites aux enfants 2023-2027 renforce la dynamique interministérielle engagée depuis 2017 pour lutter contre les violences faites aux enfants. Ce dernier qui est en voie de déclinaison au niveau départemental, comporte 6 grands objectifs : Protéger les enfants ; prévenir le passage à l'acte et la récurrence, améliorer la prise en charge des enfants victimes ; soutenir les parents, sensibiliser et mobiliser la société civile ; outiller et soutenir les professionnels ; développer les données et les connaissances pour améliorer la prévention des violences et la protection des enfants.

Dans notre département, un Comité local d'aide aux victimes mineures a été mis en place le 17 avril 2023, réunissant l'ensemble des acteurs de la lutte contre ces violences. Il s'est réuni une nouvelle fois le 22 avril 2024, pour un état des lieux sur ces violences multiformes.



Madame la préfète rappelle la nécessité de lutter tous ensemble contre les violences faites aux mineurs, et termine son intervention par la citation suivante :

**« Nous devons à nos enfants – les citoyens les plus vulnérables de toute société – une vie à l'abri de la violence et de la peur. »**

Nelson Mandela

## Interventions et regards croisés sur la thématique « Violences, tous concernés »

### Intervenantes

Madame **Anne-Sophie PICHON**, ex-athlète de patinage artistique, accompagnée par madame **Dominique DENIAUD**, présidente de l'association Second Souffle.

Mme Pichon raconte son parcours d'athlète avec une sincérité bouleversante; jeune espoir français, elle nourrissait des rêves ambitieux, notamment celui de représenter la France à l'international. Cependant, son chemin vers la réussite a été entravé par des discours manipulateurs et répressifs de certains dirigeants sportifs. Ces paroles toxiques, accompagnées d'une pression intense pour atteindre des objectifs, ont engendré un engrenage de manipulation et d'abus.

Malgré son jeune âge, elle a dû affronter seule ces situations difficiles, sans soutien ni cadre pour la guider. Cette période tumultueuse a laissé des séquelles sur madame Pichon; victime d'anorexie et de troubles du comportement alimentaire pendant une décennie, elle a dû lutter pour guérir et se reconstruire. Les agressions psychologiques et les discours discriminatoires sur son apparence physique ont laissé des cicatrices invisibles mais profondes. Le récit courageux de madame Pichon **met en lumière les failles du système sportif de l'époque et souligne l'importance cruciale d'un environnement bienveillant et d'un encadrement adéquat pour les jeunes athlètes.**



Par la suite, madame Pichon a entrepris une nouvelle vie en devenant entraîneur de patinage en 2018. Malheureusement, elle a été confrontée à un nouveau type de harcèlement, cette fois-ci de la part de sa hiérarchie, dans le monde du travail. Ce nouvel épisode difficile l'a poussée à prendre du recul et à entamer un **processus de reconstruction**, marqué par une période de dépression et d'arrêt maladie. Grâce au soutien de personnes bienveillantes et en osant demander de l'aide, madame Pichon a pu entamer un nouveau chapitre de sa vie. Aujourd'hui, elle a trouvé un nouvel équilibre dans un domaine axé sur le bien-être et la santé, laissant derrière elle son ancienne carrière et ses passions artistiques.

Cette histoire met en lumière la réalité souvent difficile des athlètes et souligne **l'importance du soutien psychologique, de l'accompagnement et d'un cadrage clair.** C'est dans ce contexte que l'association Second Souffle, représentée par madame Dominique Deniaud, intervient. En accompagnant les sportifs victimes de violences, cette association joue un rôle crucial dans la protection et le bien-être des athlètes.

Une des actions fortes de Second Souffle se situe dans **le soutien apporté aux sportifs en les aidant à s'orienter ou se réorienter professionnellement**; l'association Second Souffle souhaite offrir un espoir et une opportunité de reconstruction pour celles et ceux qui en ont besoin.

De plus, fort de l'expérience d'athlètes comme madame Deniaud ou madame Pichon, l'association Second Souffle est aujourd'hui en mesure de **proposer un accompagnement, des actions de prévention et de formation, à destination des structures sportives.**

#### **Comment joindre l'association Second Souffle ?**

Site :

<https://2ndsouffle.fr/prestations-associations/>

Courriel : Contact@2ndsouffle.fr

Téléphone : +33 6 35 29 59 13

La protection des athlètes, des dirigeants et des bénévoles est un axe majeur de l'association.

## Intervenantes

**Anne-Dominique MERVILLE**, vice-procureure, cheffe du pôle mineurs famille, parquet du tribunal judiciaire de Nanterre ;

**Carole GILMAS-ADEL**, cadre de coordination, service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger – 119 ;

**Mona PANTEL**, bureau de de l'éthique, de l'intégrité, et des politiques de prévention, ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques.



Mme Merville rappelle que **les violences peuvent être diverses** : morales tel que le bizutage, harcèlement, racisme, homophobie ; physiques ; sexuelles telles que les agressions sexuelles et le viol. Elle rappelle qu'il peut s'agir d'une violence commise par l'encadrant sur le mineur, commis par les mineurs entre eux ou alors un mineur qui va se confier à son encadrant. A ce titre, elle rappelle **l'obligation de tout fonctionnaire ou agent public qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en donner avis sans délai au procureur de la République**.

Elle précise qu'au-delà de la procédure pénale qui peut être enclenchée suite à un signalement, **il existe une compétence civile dans l'assistance éducative** ; qu'une situation de danger peut déclencher des décisions de placement en urgence, la saisine d'un juge des enfants ; la situation peut révéler le besoin d'une assistance sociale de la famille du mineur.

**Mme Merville, accompagnée par toute l'assemblée, a salué le courage et la force de Mme Pichon de venir s'exprimer lors du séminaire ainsi que le courage et la force de toutes les personnes ayant été victimes.**

L'intervention de Mme Pantel a été l'occasion de faire un **rappel historique de la libération de la parole dans le milieu sportif**, en partant de la difficulté de briser l'omerta dans le sport ; les premiers témoignages de Catherine Moyon de Baecque dans son livre **La médaille et son revers** en 1997 ; de l'ouvrage **Service Volé** par Isabelle Demongeot publié en 2007 ; et enfin l'enquête Disclose « **Le revers de la médaille** » fin 2019, et la publication du livre **Un si long silence** de Sarah Abitbol en janvier 2020.

**Une réalité : Tous les sports et toutes les disciplines sportives sont concernés.**

Mme Gilmas-Adel a présenté le service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger et son numéro national le 119 et notamment sa mission de prévention et de protection : **accueillir les appels d'enfants en danger ou en risque de l'être et de toute personne confrontée à ce type de situations**, pour aider à leur dépistage et faciliter la protection de mineurs en danger. **Le service identifie les situations avec un degré d'urgence élevé**. A titre d'exemple le 119 peut déclencher une intervention des forces de l'ordre dans une situation où un enfant présente des bleus et que les parents doivent venir chercher à la sortie de l'école dans un délai très court.



**Comment joindre le 119 ?** Par SMS / Par téléphone / Par formulaire en ligne. 24h/24, 7j/7

**Quelles suites ?** Le 119 peut : proposer un rappel ; orienter vers un autre lieu d'écoute ; proposer une aide immédiate ; réaliser une information préoccupante auprès de la CRIP.

**A noter :** Les enfants sont prioritaires lors des appels. Le professionnel qui appelle en présence de l'enfant doit le mentionner à l'opérateur. Le 119 n'apparaît pas dans la facture téléphonique, en revanche le numéro doit être supprimé de l'historique du téléphone manuellement.

# La prévention des violences : Qui ? Quand ? Comment ?

## Intervenants

**Jérôme COUTARD**, chef du bureau partenariat-prévention, Etat Major / DTSP 92 (Mission prévention contact et écoute)

**Manuel YASMINEH**, substitut du procureur du tribunal judiciaire de Nanterre, parquet du tribunal judiciaire de Nanterre

**Amel MEHENNI**, responsable départementale harcèlement, direction de services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN 92)

**Damien SIKORA**, chargé de mission prévention des violences dans le sport, service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports des Hauts de Seine / DSDEN 92



M. Yasmineh rappelle que le parquet a un rôle en matière de prévention des violences dans le milieu sportif et de répression des infractions. Dans cette optique, un **magistrat « référent sport »** a été désigné pour améliorer les échanges d'informations. Ce magistrat devient l'interlocuteur privilégié dans le suivi des dossiers en cas de dépôts de plaintes par les victimes (arbitres, joueurs, dirigeants...) et lors de faits remontés par les ligues sportives et leurs comités. Des sanctions dissuasives peuvent être prononcées à l'encontre des personnes responsables des incivilités, par exemple, l'éloignement des individus contrevenants des stades. Afin d'assurer une réponse rapide et efficace face aux incidents, un partenariat avec les différents services institutionnels et associatifs a été mis en place.

**Commission  
départementale de  
prévention médiation  
éducation (CDPME)**

**Référént prévention  
sécurité (RPS)**

Pour mieux prévenir les violences au sein du mouvement sportif, et notamment avec le District de football des Hauts-de-Seine, M. Coutard évoque la création de la commission départementale de prévention médiation éducation (CDPME). Cette commission vise à identifier les matchs de football à risque, prévenir les incivilités et règlements de compte, en croisant un certain nombre d'informations. La mise en place de **référénts prévention sécurité**, les RPS, dans les clubs permet de faciliter et fluidifier la remontée d'information. M. Coutard indique qu'au vu des phénomènes de violence qui s'étendent, cette commission peut s'étendre aux autres sports et aux autres types de violences que l'on peut rencontrer dans le milieu sportif.

Par ailleurs, M. Coutard coordonne la **mission prévention contact et écoute (MPCE)**. Il indique qu'au sein des commissariats, des policiers spécialement affectés à ces missions interviennent sur des sujets allant de la prévention des conduites à risque chez les jeunes à l'orientation et à l'écoute des citoyens. **Il apparaît important que les structures sportives et les organisateurs d'ACM identifient l'agent compétent sur le territoire de leur commune.**

Les missions de la MPCE : **Sensibiliser les jeunes aux conduites à risque dans les établissements scolaires ; alerter les seniors sur les dangers potentiels de leur quotidien ; orienter et écouter les préoccupations des citoyens, offrant conseils et soutien ; former et informer les professionnels sur les questions de sécurité.**

Les thématiques abordées : **prévention des addictions ; le racket et les incivilités ; les dangers liés à l'utilisation d'internet...**

M. Sikora a présenté le champ d'action du SDJES ainsi que le programme de **formation des jeunes volontaires engagés en service civique sport** dans les Hauts-de-Seine, visant à susciter une réflexion collective sur les violences dans le sport. 21 jeunes, issus de 8 clubs sportifs locaux, ont ainsi bénéficié d'une formation et d'une sensibilisation aux violences dans le sport ainsi qu'à la gestion de projets associatifs sportifs. M. Sikora a souligné le rôle clé de ces jeunes volontaires dans la prévention des violences sportives, en raison de leur implication directe au sein des associations sportives et de leurs missions d'intérêt général. Un stand service civique a été proposé sur le temps du déjeuner et a permis d'échanger sur le fond du dispositif : comment construire le dossier, quel contenu des missions, droits et devoirs des volontaires.



Par ailleurs, M. SIKORA a rappelé toute action visant à prévenir et à combattre toutes les formes de violences dans le sport, peut bénéficier d'un financement via la **campagne de l'Agence Nationale du Sport des Projets Sportifs Territoriaux**.

Espaces sensibles :

- Douches et vestiaires**
- Hébergements**
- Transports**
- Conversations privées et réseaux sociaux**
- Contacts et marques d'affection**
- Guidage technique**

Enfin, M. SIKORA a insisté sur l'importance pour toutes les associations sportives d'**établir des cadres clairs dans plusieurs espaces sensibles**. Dans ces moments clés de la vie d'un club, il est essentiel de définir des règles et des responsabilités claires pour les encadrants. La relation entre entraîneurs et entraînés ne doit laisser place à aucune ambiguïté. Ces six points de vigilance doivent être parfaitement compris par toutes les parties prenantes, qui doivent être informées des procédures à suivre en cas de difficultés.

Mme Mehenni indique que le harcèlement est un phénomène qui touche les élèves à l'école et qui se poursuit dans le cadre extra-scolaire. Elle précise que c'est lorsque l'on fait **subir de manière répétée à un camarade des propos ou des comportements négatifs voire violents**. Le harcèlement a pour effet de porter atteinte à la dignité d'une personne et de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant. Avec le développement des nouvelles technologies et des réseaux sociaux, il dépasse le cadre scolaire et affecte aussi les jeunes à travers le cyberharcèlement. Les victimes sont souvent seules face à cette menace diffuse.

Mme Mehenni présente le programme Phare: **plan de prévention du harcèlement à destination des écoles, des collèges et des lycées** fondés autour de 8 piliers. L'objectif est qu'en 2027, tous les adultes des établissements soient formés. Mme Mehenni précise que cette formation s'étendra pour les adultes qui sont en lien avec les élèves hors du temps scolaire. Il est ressorti des échanges avec le public, l'expression d'un besoin en formation professionnelle sur le harcèlement dans le secteur des accueils collectifs des mineurs et du sport.

Piliers du programme Phare :

- 1. Mesurer le climat scolaire.**
- 2. Prévenir les phénomènes de harcèlement.**
- 3. Former une communauté protectrice de professionnels et de personnels pour les élèves.**
- 4. Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement.**
- 5. Associer les parents et les partenaires et communiquer sur le programme.**
- 6. Mobiliser les instances de démocratie scolaire (CVC, CVL) et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement.**
- 7. Suivre l'impact de ces actions.**
- 8. Mettre à disposition une plateforme dédiée aux ressources.**

Dans cette lutte, un numéro unique est à retenir: le **3018**, plateforme nationale où tout adulte ou mineur peut appeler ce numéro vert afin de dénoncer une situation de harcèlement.





## La gestion des signalements et la coordination des actions des institutions

**Ouverture de la table ronde** par madame **Alice LE MOAL**, conseillère départementale des Hauts-de-Seine, déléguée à l'aide sociale à l'enfance.

La **cellule de Recueil, de traitement et d'évaluation des Informations Préoccupantes (CRIP)** conseille les professionnels et les particuliers qui se posent des questions à propos de la situation d'un enfant.

Un professionnel peut réaliser une **information préoccupante** auprès de la CRIP: il transmet tous les éléments, y compris médicaux, susceptibles de laisser craindre qu'un enfant se trouve en situation de danger ou de risque de danger au sein de sa famille. L'évaluation de la situation peut aboutir à une proposition d'aide à la famille. Elle est très rapide pour les situations les plus urgentes qui nécessitent des décisions de protection d'un enfant immédiates.

### Comment joindre la CRIP ?

tél : **0800 00 92 92 (9h-13h ; 14h-17h30 du lundi au vendredi)**



### Intervenants

**Perrine FUCHS**, cheffe du bureau de la protection des publics, ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques

**Anthony MARREC**, commandant de police, chef de la section atteintes générales aux mineurs, office mineurs (OFMIN)

**Anne-Dominique MERVILLE**, vice-procureure, cheffe du pôle mineurs famille, parquet du tribunal judiciaire de Nanterre

**Christophe AMIEL**, responsable service intégrité et conformité, Fédération française de Basket-Ball

**Noémie LINOSSI**, chargée de mission protection des pratiquants et réglementation ;  
**Hawa HAMIDOU**, conseillère d'éducation populaire et jeunesse  
Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports des Hauts de Seine / DSDEN 92



Mme Merville rappelle l'importance de signaler des faits. En effet, le Parquet a besoin d'**avoir connaissance des situations mettant en danger les mineurs pour agir**; et ce sont les acteurs de terrains qui peuvent recueillir ces informations, percevoir les signes, et transmettre l'information. Il peut s'agir par exemple des faits de violence, notamment à caractère sexiste et sexuel, harcèlement, bizutage.

Elle explique que le signalement est une action en faveur de la **protection des mineurs**. Il est précisé que **l'accord du mineur n'est pas nécessaire pour signaler des faits qui le mettent en danger**.

Elle rappelle que **les acteurs de terrain ne doivent pas réaliser l'enquête et vérifier les faits**, ils transmettent une information pour que ce soit le Parquet et les brigades des mineurs, spécialisés dans le recueil de la parole du mineur qui agissent et vérifient la matérialité des faits.

**Comment faire un signalement ?** Adresse mail du parquet des mineurs : [signalements-med.tj-nanterre@justice.fr](mailto:signalements-med.tj-nanterre@justice.fr)

**Quel contenu ?**

**l'identité du mineur (date et lieu de naissance) ; sa filiation ; l'adresse de ses parents.**

**l'identification et les coordonnées précises du signalant (qui sera contacté si besoin d'informations complémentaires).**

**les éléments de danger.**

**Création de l'office mineurs en 2023 :**  
animation et coordination de la lutte contre les violences faites aux mineurs sur le territoire français

M. Marrec présente **l'office mineurs** (OFMIN). Il explique que l'office mineurs est un service d'enquête chargé de diligenter des procédures judiciaires. Il ajoute que l'office a pour objectif d'améliorer le traitement judiciaire des violences faites aux mineurs sur l'ensemble du territoire. Il précise que cet office peut agir sur le territoire national et en **coopération auprès des services de police étrangers**. A titre d'exemple, l'office peut être saisi de crimes ou délits sur un athlète français dans le cadre d'un stage réalisé à l'étranger.

M. Amiel explique **que la fédération française de basket-ball lutte contre les violences dans le sport : elle mène des campagnes de prévention et de sensibilisation**. Il ajoute qu'elle a un organe disciplinaire qui peut prendre des **décisions disciplinaires** conformément à son règlement intérieur en cas de non-respect de ce dernier ; que dans ce cadre la fédération peut suspendre temporairement une licence. Il explique que la fédération travaille en coordination avec les services judiciaires afin de ne pas nuire aux enquêtes judiciaires et afin de tirer les conséquences des décisions de justice.

**Pour aller plus loin :**  
<https://www.ffbb.com/violences-dans-le-sport>

Le préfet de département **peut suspendre en urgence ou interdire d'exercer**, à titre temporaire ou définitif :

**Toute personne dont le maintien en activité constituerait un danger pour la santé et la sécurité physique ou morale des pratiquants/des mineurs**

Le SDJES rappelle son rôle, sous la responsabilité du préfet de département, de **protection des pratiquants d'activités physiques et sportives (APS) et des mineurs accueillis au sein d'accueils collectifs de mineurs (ACM)** au sens du code de l'action sociale et des familles. Le SDJES peut être contacté directement par les professionnels et bénévoles du sport ou des accueils collectifs de mineurs, pour tout signalement sur son périmètre d'action c'est-à-dire sur les fonctions au sein des ACM et les fonctions suivantes dans le champ sportif : éducateur sportif, juge ou arbitre, surveillant de baignade, intervenir auprès de mineurs au sein des établissements d'activités physiques et sportives. Le SDJES peut orienter le signalant et fait le lien avec le parquet de Nanterre.

Mme Fuchs présente la **cellule nationale de traitement des signalements de violences dans le sport** créée en décembre 2019 qui **centralise les signalements de violences dans le sport**. Elle explique que la cellule fait le lien avec les services déconcentrés (SDJES), les accompagne, centralise les décisions prises au niveau départemental et fait le lien avec les fédérations françaises. Elle explique que toute personne peut écrire directement sur l'adresse mail et que la cellule est également amenée à orienter les personnes vers des associations d'aide aux victimes. Elle ajoute que cette année le ministère a mis en place **une campagne d'information sur Signal-sport** afin de faire connaître au plus grand nombre cette plateforme qui peut être une porte d'entrée au signalement, avant par exemple un dépôt de plainte.



## Clôture du séminaire et perspectives

Par madame **Mailys PUYGAUTHIER**, cheffe du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports des Hauts-de-Seine.

Mme Puygauthier présente ses remerciements à tous les intervenants qui ont contribué à enrichir ce séminaire par leur engagement dans la lutte contre les violences notamment dans les milieux de la jeunesse, de l'enfance, des accueils collectifs de mineurs et du sport.

Mme Puygauthier ajoute que ce séminaire a permis de rappeler que l'engagement de tous, et notamment de tous les participants par leur présence active, est nécessaire pour garantir un environnement sûr et respectueux pour les mineurs et tous les pratiquants sportifs.

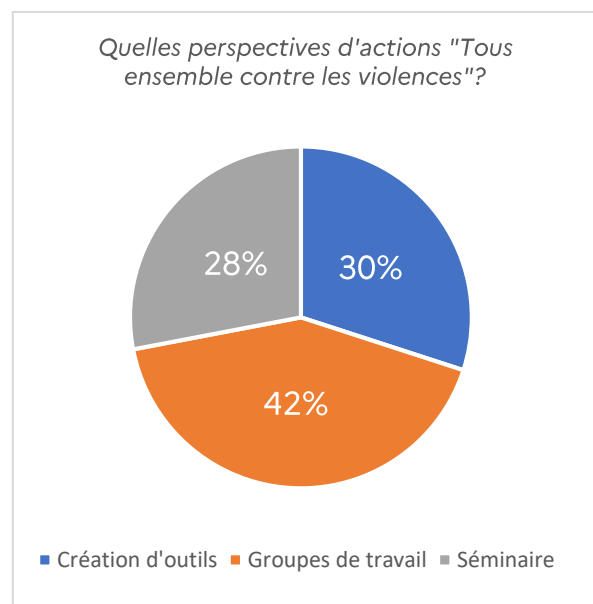
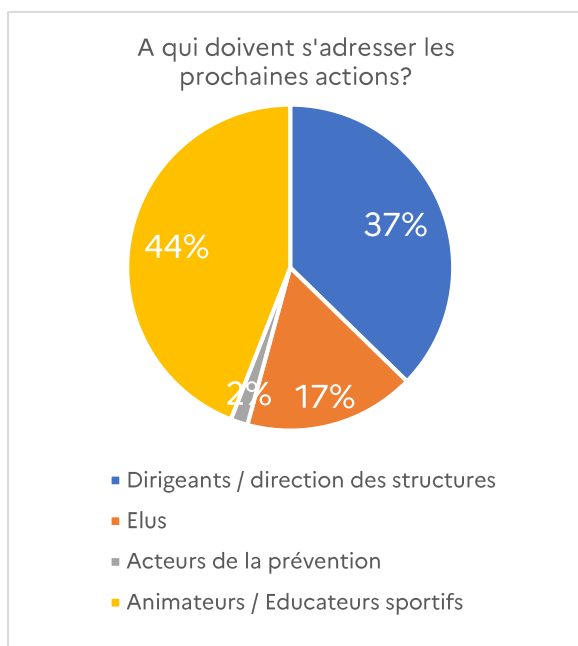


Il est rappelé que l'objectif du SDJES en mettant en place ce séminaire est de créer une dynamique départementale de lutte contre les violences « tous ensemble » ; que ce séminaire marque l'impulsion d'une mobilisation partenariale visant à établir un réseau d'acteurs, d'informations et de collaborations.

### **Les perspectives**

Au regard des différents retours, que ce soit par la complétude du questionnaire diffusé en fin de séminaire ou les échanges de pratique et questionnements, il ressort le souhait de continuer ce travail en transversalité des acteurs de la protection des mineurs, et plus largement des pratiquants de sport, avec les acteurs de terrain organisant les accueils collectifs de mineurs et la pratique des activités physiques et sportives, et plus largement les acteurs du temps scolaire.

Du questionnaire, ressortent plusieurs pistes d'actions « **Tous ensemble contre les violences** » : création d'outil, groupes de travail, organisation d'un deuxième séminaire ; principalement à destination des dirigeants et des encadrants.





**ACADÉMIE  
DE VERSAILLES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
des Hauts-de-Seine

**Service départemental  
à la jeunesse, à l'engagement  
et aux sports**

## CONTACT :

Service départemental à la jeunesse,  
à l'engagement et aux sports  
des Hauts-de-Seine

167-177 avenue Irène et Frédéric Joliot-Curie  
92000 NANTERRE

[ce.sdjes92.sports@ac-versailles.fr](mailto:ce.sdjes92.sports@ac-versailles.fr)

[ce.sdjes92.acm@ac-versailles.fr](mailto:ce.sdjes92.acm@ac-versailles.fr)

<https://www.ac-versailles.fr/sdjes92>